



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

L'UNION BANCAIRE: QUELS ENJEUX POUR LES BANQUES?

Colloque Banque de France
21 novembre 2013

Jean-François Pons
Délégué aux Affaires Européennes et
Internationales
Fédération Bancaire Française



- I. Rappel sur l'origine de la création de l'Union bancaire et ses objectifs
 - Dans un contexte risqué pour la zone, l'adoption législative s'est faite « au pas de course »...
 - La recapitalisation nécessaire de Bankia de 20 Mds annoncée en mai 2012
 - Décision du Conseil européen de juin 2012 sur la nécessité de lancer l'Union bancaire
 - Communication de la Commission sur sa vision de l'Union bancaire et publication de 2 propositions législatives sur le Mécanisme de Supervision Unique et sur une révision du règlement de l'ABE le 12 septembre 2012
 - Accord trouvé en 3 mois au Conseil pour une adoption finale le octobre 2013
 - ...avec un objectif principal
 - « Briser le lien entre la dette souveraine et la dette des banques »

II. La FBF a constamment plaidé pour une supervision plus intégrée du Rapport De Larosière à cette nouvelle étape

- La FBF a soutenu l'intégration de la supervision en Europe suite au rapport de Larosière avec la création de l'Autorité bancaire européenne et du Conseil européen du risque systémique;
- La FBF a soutenu tout au long du processus législatif la création du Mécanisme de supervision unique sous l'autorité de la BCE;
- Les banques françaises sont persuadées que ce projet va renforcer la confiance dans la zone euro: c'est essentiel pour continuer d'attirer des investisseurs étrangers;
- Cette prise de position est naturelle pour les banques françaises qui sont désormais largement et de plus en plus européennes.
 - En effet, les 5 grandes banques françaises ont 30% de leurs effectifs en Europe (Hors France, y compris les activités de leurs filiales).

III. La FBF est clairement pour une mise en œuvre séquencée et réaliste des différents piliers de l'union bancaire

- La FBF soutient sans équivoque la supervision unique et ses banques membres abordent avec confiance l'évaluation de la qualité de leurs actifs
- Aux yeux des banques françaises, le mécanisme de résolution unique doit être mis en place lorsque certaines préconditions auront été remplies
 - L'adoption de la Directive sur la résolution des crises bancaires pour figer notamment les règles de bail-in
 - La mise en œuvre d'une évaluation solide de la qualité des actifs pour que les nouveaux mécanismes de solidarité jouent pour les crises à venir.
- Enfin, il n'y a pas d'urgence à créer un fonds de garantie des dépôts communs au niveau européen sachant que la deuxième réforme de la directive sur la garantie des dépôts depuis la crise de 2008 est bloquée aujourd'hui alors qu'elle a été lancée il y a plus de 3 ans (publication de la proposition de la Commission en juillet 2010)!

IV. Les enjeux pour les banques françaises sont multiples

- Les banques en attendent un renforcement de la confiance pour l'ensemble des banques de la zone euro.
 - Les banques françaises ont en mémoire la tension sur leur refinancement (et le retrait des fonds monétaires américains) lors de l'été 2011 du fait de leur exposition à la Grèce et aux pays du Sud de l'Europe.
- Les enjeux sont bien sûrs également financiers. Des nouveaux provisionnements sont à prévoir certainement dans le cadre de l'évaluation de la qualité des actifs sachant que des définitions harmonisées vont être utilisées comme celle par exemple sur les crédits non performants (défaut à 90 jours qui va devenir la norme).
- De manière plus large, les conséquences risquent d'être significatives:
 - À travers la standardisation du Pilier 2 (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration)
 - pour les activités de bancassurance



V. L'objectif initial de couper le lien entre dette souveraine et dette bancaire ne doit pas être oublié

- Une étude de FitchRatings datant de début novembre montre que
 - **Les 16 grandes banques européennes** (jugées comme systémiques au niveau mondial) ont, entre fin 2010 et fin 2012, largement **réalloué leurs expositions aux risques de crédit** (aggregate « Exposures at default »)
 - **Elles ont réduit leurs expositions aux entreprises de 440 Mds € et ont acheté pour 550 Mds de dettes d'Etats.**
 - Ces banques ont ainsi pu constituer leur réserve de liquidité pour se conformer au ration LCR et augmenter ce ratio de 15% (selon l'analyse des études d'impact quantitatives – QIS – de l'ABE).

▪ Dans ce contexte :

- L'ABE peut jouer un rôle crucial à travers ses standards techniques et ses rapports sur l'impact du LCR sur l'économie européenne
- La BCE également à travers le lancement de facilités de crédits confirmées.